

PROVINCE DU BRABANT WALLON -- Commune de RIXENSART 2ième div. /Genval

PROCÈS-VERBAL DE MESURAGE, DE DIVISION ET DE BORNAGE

L'an deux mille vingt-deux, le 12 décembre

Nous soussignés, Bureau Maestro SCRL, dont les bureaux sont établis à 1420 Braine-l'Alleud, avenue Raymond Brassine, n°8, ici représenté par Massimo MILAZZO, Géomètre-Expert, légalement admis et assermenté devant le tribunal de première Instance de Bruxelles, inscrit au conseil fédéral sous le n° GEO 10/1164.

Requis par Madame Cécile BACQ,
propriétaire d'un ensemble bâti sis avenue des Combattants, n°98-100 à 1332 GENVAL;
 cadastré: RIXENSART 21ème div /Genval/, section B, n° 738C, 742, 743A, 746A et 749A

Avec mission de délimiter, de matérialiser et de diviser en TROIS LOTS la parcelle B743A, nous avons procédé aux opérations de mesure et effectué les recherches d'usage en nous référant:

- à la situation des lieux;
 - au procès-verbal de mesurage de la parcelle B 749A dressé par le géomètre F. HENSMANS le 12 décembre 1980 et demeuré annexé à l'acte du notaire POSSOZ du 23 décembre 1980;
 - au procès-verbal de mesurage de la parcelle B 738C dressé par le géomètre F. HENSMANS le 21 mars 1974 et demeuré annexé à l'acte du notaire VINEL du 15 juillet 1976;
 - aux présomptions d'usage concernant les autres limites telles que figurées sur place sous réserve des droits des propriétaires riverains non signataires au présent plan.

Les parcelles ainsi délimitées contiennent :

LOT A DEUX ares SEPTANTE-CINQ centiares

défini par le contour polygonal 1 à 4 et 1 repris sous teinte ve
Précad parcellaire: 25033 B 743 B P0000

LOT B QUATRE ares QUATRE-VINGT-SIX centiares

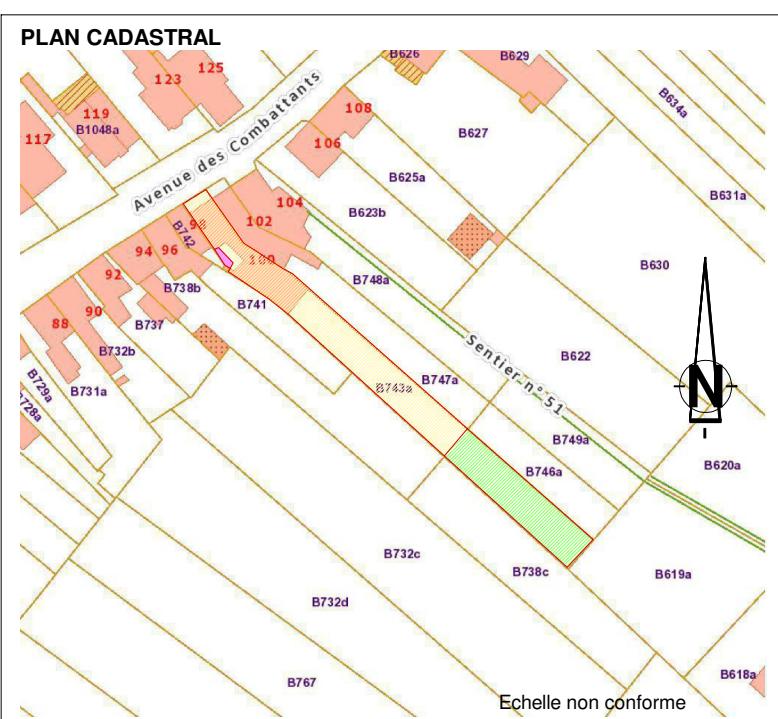
défini par le contour polygonal 4 à 24 - 1 et 4 repris sous teinte jaune. Réfond parallèle 25222 R 712 G 25222.

LOT C ZERO are SEPT centiares

SERVITUDES - CONDITIONS SPECIALES:

- Une servitude de passage d'une largeur de 1.20m est créée au profit du LOT A grevant les parcelles B746A et B749A, elle est reprise sous teinte bleue  au présent plan et longe la parcelle B619A.
 - La porte désignée par la lettre B et la fenêtre désignée par la lettre A ne sont pas à distance légale et sont maintenues à titre de servitudes;
 - La porte désignée par la lettre C sera rebouchée aux frais des acquéreurs;
 - La citerne à eau de pluie désignée par la lettre D sera condamnée;
 - Les écoulements des eaux de toiture sont maintenus comme existants au jour de la vente.

Estimant notre mission terminée, nous avons clos ici le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, en date que dessus.



Les données cadastrales 01/12/2022 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation patrimoniale.



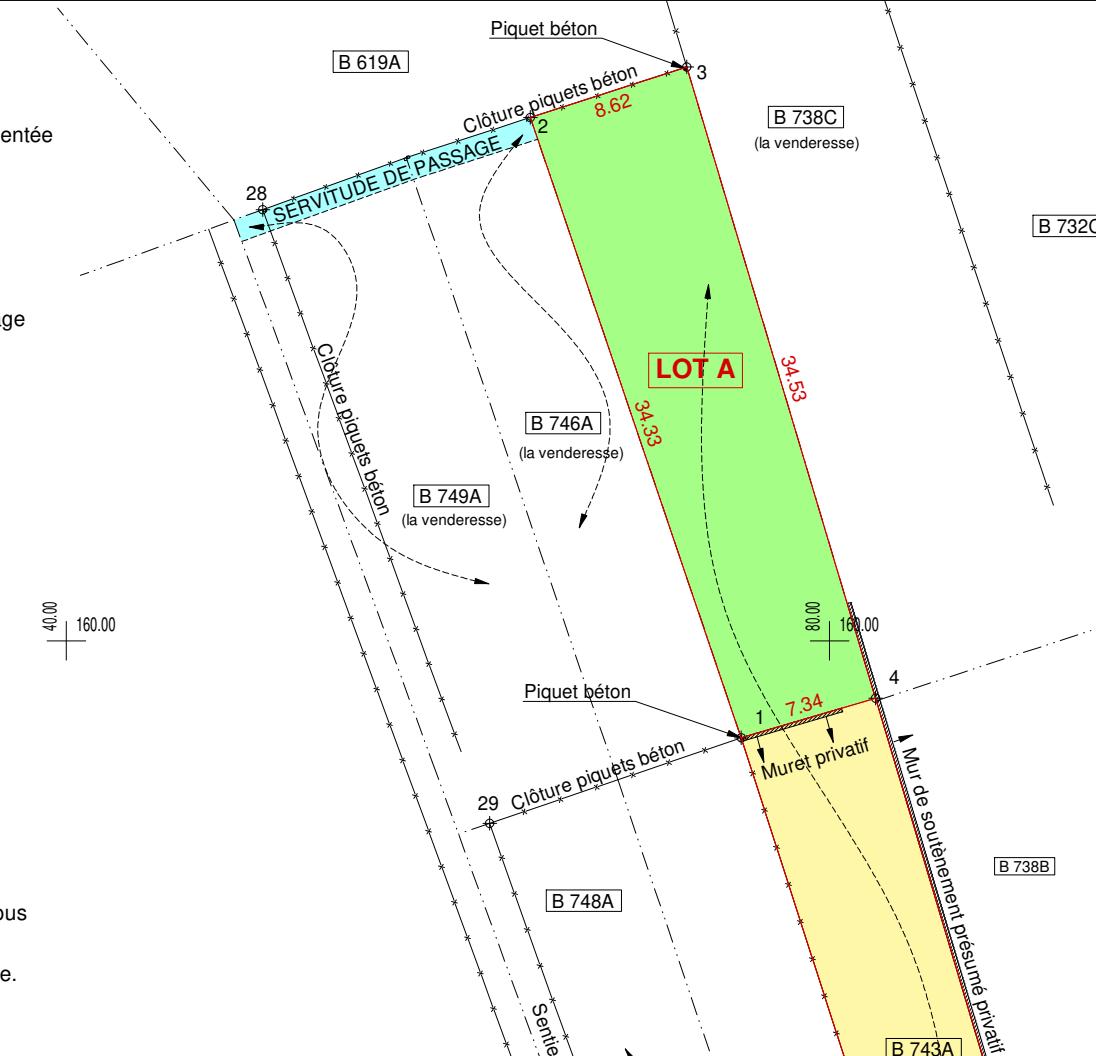
Bureau Maestro & Associés s.c.r.l.
Bureau de Géomètres - Experts assermentés
avenue Raymond Brassinne 8 - 1420 Braine L'Alleud
téléphone: 02 / 380.13.43 - Fax: 02 / 380.44.42
e-mail: expert@bureaumaestro.be - www.bureaumaestro.be

Signature

Levé le 17.11.20

Dossier:
2022-12-060

Echelle: 1/40



LISTE DES COORDONNEES LOCALES			
NUM	X	Y	NATURE
1	75.38	154.93	Piquet béton
2	64.32	187.43	Clôture
3	72.52	190.08	Piquet béton
4	82.42	157.01	Pt mur
5	94.96	115.12	Angle bâti-mur
6	96.42	110.94	Angle bâti
7	101.15	102.27	Angle bâti-mur
8	100.14	101.77	Pt non matérialisé
9	99.05	101.23	Coin fenêtre
10	100.60	96.45	Coin porte
11	101.52	96.49	Angle bâti
12	101.56	95.80	Mur mitoyen
13	101.94	92.82	Mur mitoyen
14	102.27	86.98	Mur mitoyen
15	102.15	86.97	Angle bâti-bâti
16	102.29	84.14	Angle bâti
17	96.57	84.20	Pt non matérialisé
18	96.45	86.60	Mur mitoyen
19	95.95	97.00	Mur mitoyen
20	95.74	96.99	Mur mitoyen
21	95.69	97.87	Angle bâti-bâti
22	94.92	99.32	Angle bâti-bâti
23	90.58	108.23	Angle bâti
24	88.85	113.19	Angle bâti
25	100.91	100.44	Pt non matérialisé
26	106.08	93.39	Angle bâti
27	85.46	85.91	Angle bâti
28	50.29	182.61	Piquet béton
29	62.19	150.44	Piquet béton

